

Cour d'Appel de Versailles

Tribunal judiciaire de Pontoise

Jugement prononcé le 12/2022

7EME CHAMBRE
N° minute

N° parquet

Des minutes du greffe
du Tribunal judiciaire de PONTOISE
a été extrait le jugement dont la teneur suit :

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Pontoise le [REDACTED] DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX, composé de Monsieur [REDACTED] président du tribunal correctionnel désigné conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté(s) de Monsieur [REDACTED] greffier,
en présence de Monsieur [REDACTED] substitut,
a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

[REDACTED]

comparant assisté de Maître JEAUSSAME REMY avocat au barreau de Paris,

Prévenu du chef de :

CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE :
CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME
(SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le [REDACTED]
à 06h30 à ARGENTEUIL

DEBATS

[REDACTED]

PAR CES MOTIFS

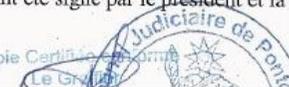
Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de Monsieur [REDACTED]

Relaxe Monsieur [REDACTED] des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

Copie Certifiée Vraie



LE PRESIDENT